

**LE COLLECTIF**  
AU SERVICE DE NOS CLIENTS

# Rapport financier 2019

---

**CO**  
**vea** Finance



# Sommaire

---

Rapport de gestion de la Présidente au comité de surveillance et à destination de l'associé unique	<b>2</b>
Rapport 2019 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance	<b>15</b>
Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation	<b>17</b>
Rapport sur les 5 premières entreprises d'investissement	<b>18</b>
Rapport sur l'exercice du droit de vote et l'engagement actionnarial	<b>25</b>
Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	<b>28</b>
Bilan au 31 décembre 2019	<b>30</b>
Compte de résultat en liste 2019	<b>32</b>
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	<b>34</b>
Décision de l'associé unique	<b>37</b>
Annexes aux comptes annuels	<b>38</b>
Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	<b>44</b>

---

# Rapport de gestion de la Présidente au comité de surveillance et à destination de l'associé unique

(Code de commerce – L. 232-1 et suivants)

## EXERCICE 2019

Par le présent rapport, je vous rends compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et soumetts à votre examen les comptes annuels dudit exercice.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Au présent rapport sont joints les états financiers et leurs annexes. Je vous engage à vous reporter à ces derniers pour de plus amples informations relatives aux principes comptables retenus.

## 1. Environnement économique de Covéa Finance

Les incertitudes commerciales sont restées élevées en 2019, à l'image des tensions sino-américaines qui se sont traduites par la mise en place de barrières tarifaires entre les deux pays. Les négociations du Brexit ont, par ailleurs, contribué à ce manque de visibilité. Ces incertitudes se sont répercutées sur l'activité économique qui est en net ralentissement au niveau mondial. Aussi, cette année a été associée au retour de l'assouplissement des politiques monétaires des banques centrales. Le prix du pétrole Brent a progressé pour atteindre 66,4 dollars le baril, soit une hausse de 22,68% sur un an. L'euro s'est déprécié de 1,89% face au dollar et atteint 0,89 dollar pour un euro à fin décembre.

**Aux États-Unis**, la croissance reste solide sur les trois premiers trimestres de 2019 malgré un ralentissement au regard des deux dernières années. La consommation des ménages a été le moteur de cette croissance alors que la contribution des investissements non résidentiels a été plus faible. Le ralentissement de l'activité se concentre dans le secteur manufacturier alors que les services se maintiennent. Si le déficit commercial reste très important, des signes de réduction ont été observés en fin d'année, surtout en lien avec une baisse des importations qui pourrait refléter les effets des barrières tarifaires. Malgré des conditions déjà très resserrées au début d'année, le marché du travail a maintenu son dynamisme, participant à la progression des salaires. L'inflation annuelle est restée légèrement en dessous de la cible de 2% sur les trois premiers trimestres avant de la dépasser légèrement à 2,1% en novembre. Après des hausses continues de taux directeurs entre fin 2015 et fin 2018, la Fed a radicalement changé sa politique en 2019 en débutant une nouvelle phase d'assouplissement monétaire. Au niveau budgétaire, le creusement du déficit américain s'est poursuivi à des niveaux inédits en période d'expansion. Côté politique, l'année a été marquée par la procédure de destitution à l'encontre de Donald Trump qui a peu de chance d'aboutir et par la campagne des primaires démocrates en vue de l'élection 2020.

Sur les trois premiers trimestres de 2019, la croissance économique de la **zone euro** s'est stabilisée à des niveaux plus faibles qu'en 2017 et 2018. Cette année a été marquée par les performances dégradées de l'Allemagne – moteur de la croissance européenne d'après-crise – qui, après une année 2018 en demi-teinte, a frôlé la récession en 2019 du fait de la fragilité de son industrie automobile. À l'échelle de la zone euro, la croissance a surtout été tirée par la demande domestique alors que la contribution du commerce extérieur a été négative. Au niveau sectoriel, un net découplage a été observé entre l'industrie manufacturière qui s'est contractée en 2019 et les services qui se sont maintenus. Cette dichotomie laisse planer le risque d'une contagion de la dégradation de l'industrie vers les services. L'inflation se maintient à des niveaux bien inférieurs à la cible, surtout en lien avec la contribution négative de la composante énergétique. Côté politique monétaire, un nouvel assouplissement a été voté en septembre avant même qu'une normalisation ait pu être amorcée. L'environnement politique reste incertain en zone euro comme l'illustre la fragilité de certains gouvernements de coalition en Italie, Espagne et Allemagne.

**Au Royaume-Uni**, l'économie reste marquée par les incertitudes du Brexit comme l'illustre la volatilité des stocks et du commerce extérieur. L'activité a été principalement soutenue par la consommation des ménages alors que l'investissement est resté atone. Les reports successifs de la date du Brexit et le maintien du risque de sortie sans accord ont attisé les incertitudes jusqu'à l'élection générale britannique de décembre. Cette dernière s'est soldée par l'établissement d'une majorité conservatrice solide au parlement permettant le vote de l'accord de retrait de l'Union européenne et, ainsi, davantage de visibilité sur la suite du processus.

**L'économie japonaise** reste peu dynamique en 2019. Elle a surtout été soutenue par l'investissement, les dépenses publiques et la consommation alors que la contribution du commerce a été négative. Malgré un marché du travail tendu et une politique monétaire très accommodante, les salaires restent atones et l'inflation se maintient à des niveaux très faibles. Sur le plan budgétaire, le gouvernement a annoncé un plan de soutien de 239 Md\$ jusqu'en 2021. Entre conflit commercial et ralentissement tendanciel, **la Chine** affiche une performance en demi-teinte en 2019. Toutefois, l'activité a surtout été soutenue par la contribution du commerce extérieur, portée par la dépréciation du yuan, alors que l'investissement a sous-performé. La part des États-Unis dans le commerce chinois a nettement baissé. Malgré le ralentissement des prix des matières premières, l'inflation a augmenté sur l'année en lien avec les prix de l'alimentation.

## Évolution et niveau des principaux indices et indicateurs de marchés

INDICATEURS DE MARCHÉS (1/2)			31/12/18	31/12/19	VARIATION DEPUIS LE 31/12/18 (% OU PBS)*
Marchés obligataires	Taux directeurs (%)	Fed	2,50	1,75	- 0,75
		BCE	0,00	0,00	0,00
		BOE	0,75	0,75	0,00
		BOJ	0,10	0,10	0,00
		Banque de Corée	1,75	1,25	- 0,50
		Brésil	6,50	4,50	- 2,00
		Russie	7,75	6,25	- 1,50
		Inde	6,50	5,15	- 1,35
		Chine	4,35	4,35	0,00
	Taux souverains 10 ans (%)	États-Unis	2,68	1,92	- 0,77
		France OAT	0,71	0,12	- 0,59
		Allemagne	0,24	- 0,19	- 0,43
		Italie	2,74	1,41	- 1,33
		Royaume-Uni	1,28	0,82	- 0,46
		Japon	0,00	- 0,01	- 0,01
Corée du Sud		1,96	1,63	- 0,32	
Russie		10,26	6,79	- 3,47	
Indice crédit	Indice IBOXX Eur Corporate	223,6	237,7	6,29	
Marchés des changes	Contre euro (1 € = ... devises)	Dollar	1,15	1,12	- 1,9
		Sterling	0,90	0,85	- 5,76
		Yen	125,6	122,0	- 2,9
	Contre dollar (1 \$ = ... devises)	Won	1 115	1 157	3,8
		Real brésilien	3,9	4,0	3,5
		Rouble	69,4	62,0	- 10,5
		Roupie indienne	69,7	71,2	2,2
		Yuan	6,9	7,0	1,6

INDICATEURS DE MARCHÉS (2/2)			31/12/18	31/12/19	VARIATION DEPUIS LE 31/12/18 (% OU PBS)*
<b>Marchés actions</b>	Devises locales	États-Unis – S&P	2 507	3 231	28,9
		Japon – Nikkei 300	301	350	16,2
		France – CAC 40	4 731	5 978	26,4
		Allemagne – DAX	4 863	5 910	21,5
		Zone euro – MSCI EMU	108	132	22,4
		Royaume-Uni – FTSE 100	6 728	7 542	12,1
		Corée du Sud – KOSPI	2 041	2 198	7,7
		Brésil – Bovespa	87 887	115 645	31,6
		Russie – MICEX	2 359	3 046	29,1
		Inde – SENSEX	36 068	41 254	14,4
		Chine – Shanghai	2 494	3 050	22,3
		Hong Kong – Hang Seng	25 846	28 190	9,1
		MSCI – BRIC	949	1 129	18,9
		Euro	S&P (€)		
	Nikkei 300 (€)				19,7
	FTSE 100 (€)				19,0
<b>Matières premières</b>	Agricoles	Mais (centimes de dollar par boisseau)	375	388	3,4
		Indice CRB**	409	402	- 1,7
	Énergétiques	Pétrole (Brent, \$ par baril)	52	66	26,4
	Métaux précieux	Prix de l'once d'or	1 281	1 523	18,9
		Prix de la tonne de cuivre	5 965	6 174	3,5

\* Variations en points de base (pbs) pour les taux souverains et les taux directeurs.

\*\* CRB : indice des prix de 22 matières premières industrielles (59,1%) et alimentaires (40,9%). Cet indice n'inclut pas les prix de l'énergie.

Sources : Covéa Finance, Bloomberg.

## 2. Situation et activité de la société

### 2.1 L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2019, l'effectif de Covéa Finance est de 170 collaborateurs, ce qui représente une progression de 1,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Durant l'année 2019, Covéa Finance a poursuivi les évolutions de gouvernance engagées en 2018, avec :

- la rénovation des statuts de la société séparant et clarifiant les périmètres de responsabilité entre le comité de surveillance, la commission de rémunération, le comité de direction et les dirigeants responsables de la société (Président et Directeurs Généraux Délégués - DGD) ;
- la nomination de deux DGD permettant une séparation des fonctions de Président et de Direction Générale et renforçant la séparation des fonctions de contrôle vis-à-vis des fonctions de gestion des actifs ;
- la nomination de deux Directeurs Exécutifs assistant les DGD dans leurs périmètres de responsabilités respectifs ;
- la modernisation de la politique de rémunération, élargissant le périmètre des « preneurs de risques » à des fonctions de contrôle et aux responsables des fonctions supports ;
- le remplacement de la DUP unifiée par un Comité Social et Économique ;
- la mise en place de quatre fonctions de contrôles distinctes (conformité, audit, contrôle interne et contrôle des risques) et d'un Délégué à la Protection des Données personnelles.

Le développement commercial s'est poursuivi avec l'obtention de passeports produits sur cinq pays européens, la labellisation de fonds ISR, la mise en œuvre de partenariats avec des plates-formes de distribution.

Au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2019, un Fonds Professionnel de Capital-Investissement a été créé.

Les différents projets de mise en conformité réglementaire et de modernisation des outils se sont poursuivis en 2019. Entre autres, la centralisation sur un seul et unique dépositaire/centralisateur de l'ensemble de la gamme OPC a été engagée fin 2019.

### 2.2 LES ACTIFS GÉRÉS

Au 31 décembre 2019, le montant des actifs gérés s'élève à 101,6 Md€ et se décompose de la manière suivante :

- 22 mandats de gestion pour le compte des sociétés du groupe Covéa, ou de mutuelles partenaires, pour un total de 86,9 Md€ ;
- 49 OPC pour un total de 14,7 Md€.

Les variations d'encours par rapport à l'exercice précédent sont présentées ci-dessous :

ENCOURS GÉRÉS EN MILLIARDS D'EUROS	31/12/2018	31/12/2019	VARIATIONS
Mandats	83,2	86,9	+ 4,4 %
OPC	11,9	14,7	+ 23,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>95,1</b>	<b>101,6</b>	<b>+ 6,8 %</b>

En 2019, Covéa Finance a obtenu le Quantalys Award de la meilleure « société locale » dans la catégorie Actions Monde.

### 2.3 L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

En 2019, les revenus d'exploitation de Covéa Finance ont progressé de + 5,4 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est essentiellement due à l'évolution des encours OPC entre les deux exercices.

Au 31 décembre 2019, les encours gérés en actions et assimilés, OPC et mandats compris, sont valorisés à 16,9 Md€ ce qui représente une hausse de + 13,4 % en comparaison de l'exercice précédent. Cette hausse des encours résulte notamment de l'évolution des marchés actions au cours de l'année 2019.

Les encours obligataires et autres produits de taux s'élèvent à 84,7 Md€, ils sont en progression de 5,6 % par rapport à 2018.

Les charges d'exploitation ont progressé de 2,2 % durant l'exercice.

Cet accroissement des charges est essentiellement dû :

- à la hausse des charges salariales ;
- à la progression des charges assises sur les encours, et notamment les rétrocessions de commercialisation ;
- à l'évolution des frais informatiques.

Ainsi, le résultat d'exploitation 2019 est en hausse de + 13,7% par rapport à l'exercice précédent. Il est passé de 28 977 k€ en 2018 à 32 950 k€ en 2019.

Le résultat net comptable, après la prise en compte des résultats financiers et exceptionnels, des impôts et de la participation, est de 20 288 k€ en 2019 alors qu'il était de 18 165 k€ en 2018, soit une hausse de 11,7%.

## 3. Les résultats de cette activité

### 3.1 LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation de l'exercice 2019 s'élèvent à 110 996 k€ contre 105 327 k€ en 2018, ce qui représente une augmentation de + 5,4%.

Les produits d'exploitation se décomposent ainsi :

(en k€)	2018	2019	VARIATIONS
Commissions de gestion sur Mandat	10 862	10 276	- 5,4%
Commissions de gestion sur OPC	91 403	97 278	+ 6,4%
Produits accessoires	3 062	3 443	+ 12,5%

Cet accroissement des produits provient des commissions de gestion perçues sur les OPC à la suite de l'évolution positive des encours moyens gérés entre les deux périodes de facturation.

### 3.2 LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont de 19 711 k€, ce qui représente une hausse de 7,4% par rapport à l'exercice précédent.

Cette progression est due à l'évolution de l'effectif moyen de la société sur l'exercice, à la prise en compte du nouveau statut des collaborateurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et à la mise en œuvre d'une politique de rémunération pour une population élargie.

### 3.3 LES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les frais d'activité et autres charges d'exploitation, hors impôts, amortissements et rémunérations, s'élèvent à 52 751 k€ à fin 2019, ils sont stables entre les deux exercices.

Les postes de charges d'exploitation les plus significatifs sont :

- les rétrocessions qui s'élèvent à 22 869 k€, en augmentation de 5,2% ;
- les charges d'exploitation informatique qui sont de 14 633 k€, en hausse de 2,6% ;
- les loyers qui s'élèvent à 4 084 k€, en progression de 1,5% ;
- les frais inhérents aux OPC, valorisateurs et dépositaires, sont de 2 914 k€ soit une baisse de 8,4%. La hausse des encours sur l'exercice, et donc des frais indexés sur les valorisations, a été compensée par la renégociation contractuelle intervenue à la suite de l'appel d'offres dépositaire ;
- les frais de recherche pour 2 871 k€, en forte baisse (- 39,7%) par rapport à 2018 à la suite d'un provisionnement excessif sur cet exercice ;
- les honoraires (conseil et commissariat aux comptes, y compris des OPC) s'élèvent à 1 223 k€, soit une hausse de 74,7%.

### 3.4 RÉSULTAT FINANCIER ET EXCEPTIONNEL

Le résultat financier s'élève à + 2 017 k€. Il est principalement constitué de plus-values réalisées sur le portefeuille résultant du placement des fonds propres de la société. Pour mémoire, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Il convient de noter que la société n'a pas d'endettement à plus d'un an.

Le résultat exceptionnel de - 726 k€ résulte essentiellement de provisions pour risques.

### **3.5 IMPÔTS ET TAXES**

Les impôts et taxes, hors impôt sur les sociétés, s'élèvent à 4 070 k€.

Le résultat fiscal ressort à 33 489 k€.

Le montant de l'impôt sur les sociétés est de 11 788 k€.

### **3.6 BÉNÉFICE NET**

Le bénéfice net 2019 s'élève à 20 287 k€, il est en hausse de 11,7% par rapport à l'exercice 2018.

### **3.7 PARTICIPATION DES SALARIÉS**

La réserve légale de participation distribuable au titre de l'exercice 2019 est de 2 166 k€.

### **3.8 INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS**

Conformément à l'accord d'intéressement groupe Covéa signé le 28 juin 2019 qui permet à l'ensemble des salariés de se voir attribuer une part du résultat du Groupe, une charge a été constatée dans les comptes pour un montant de 185 k€.

Les critères de calcul, définis dans l'accord d'intéressement du 14 juin 2017 de Covéa Finance et permettant le déclenchement de l'intéressement, ne sont pas atteints.

### **3.9 INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS – CLIENTS**

En application des articles L. 441-6-1, D. 441-4 et A. 441-2 du Code de commerce, il convient de présenter les montants des factures reçues et émises, non réglées à la clôture de l'exercice et dont le terme est échu, ventilés par tranche de retard.

	ARTICLE D. 441 L-1° : FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU						ARTICLE D. 441 L-2° : FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU					
	0 JOUR (INDICATIF)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET PLUS)	0 JOUR (INDICATIF)	1 À 30 JOURS	31 À 60 JOURS	61 À 90 JOURS	91 JOURS ET PLUS	TOTAL (1 JOUR ET PLUS)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	-					13	-					8
Montant total des factures concernées (TTC)	-	81 546,12	240,79	420,00	1 506,00	83 712,91	-	650 149,09			-	650 149,09
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	-	0,15%	0,00%	0,00%	0,00%	0,16%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							-	0,59%				0,59%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : À réception <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : À réception <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

### 3.10 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT (ART L. 232-1 CODE DE COMMERCE)

La société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### 3.11 COMMUNICATION DES CHARGES ET DÉPENSES « SOMPTUAIRES » (ART. 223 QUATER ET 39-4 DU CGI)

La société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.

### 3.12 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Depuis la clôture des comptes, aucun événement significatif susceptible de modifier les états financiers n'est intervenu.

## 4. L'affectation du résultat

Je soumettrai à l'associé unique la proposition d'affectation du résultat net bénéficiaire réparti comme suit :

● Bénéfice de l'exercice	20 287 780,40 €
● Report à nouveau de l'exercice précédent	41 289 432,25 €
<b>Total à affecter</b>	<b>61 577 212,65 €</b>
● Dotation à la réserve légale	0,00 €
● Dividendes	16 230 224,32 €
● Report à nouveau après affectation	45 346 988,33 €
<b>Total</b>	<b>61 577 212,65 €</b>

Soit un dividende de 27,37 € par action.

Au titre de l'exercice 2018, Covéa Finance a distribué un dividende de 14 537 589 €.

Au titre de l'exercice 2017, Covéa Finance a distribué un dividende de 11 146 275 €.

Au titre de l'exercice 2016, Covéa Finance a distribué un dividende de 15 859 727 €.

## 5. La répartition du capital

Au 31 décembre 2019, le capital de la société est inchangé et s'élève à 7 114 644 euros.

La société est devenue de fait, en date du 15 novembre 2018 une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU), Covéa Coopérations étant désormais l'unique actionnaire de Covéa Finance.

## 6. Le dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques

En 2019, Covéa Finance a mis en place un dispositif de conformité et de contrôle interne qui s'articule autour de quatre fonctions clés :

- la fonction conformité en charge du conseil et de l'assistance à la mise en œuvre des obligations légales et réglementaires ;
- la fonction de contrôle permanent, en charge du contrôle interne de deuxième niveau, qui assure la vérification de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels et pilote la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité ;
- la fonction d'audit interne, qui intervient en tant que fonction de contrôle interne de troisième niveau de Covéa Finance ;
- la fonction de contrôle des risques, en charge du contrôle *a posteriori* des risques de marchés, et intervenant en contrôle de niveau 1 bis.

L'ensemble des contrôles (permanents ou périodiques) est effectué en s'appuyant sur les politiques et plans de contrôle, validés par le comité de direction avant diffusion :

- politique de conformité ;
- politique de contrôle interne ;
- politique d'audit ;
- politique de contrôle des risques.

Ces politiques complètent au niveau de Covéa Finance la politique d'audit du groupe Covéa.

Les politiques sont publiées sur le site internet de Covéa Finance : [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr).

L'ensemble des procédures de la société, y compris les procédures de contrôle, est modélisé dans l'intranet des procédures internes MEGA.

Le contrôle interne et la conformité sont placés sous la responsabilité de Monsieur Ludovic Jacquier, Directeur Général Délégué en charge des fonctions supports et de Contrôle, et RCCI en charge de l'audit interne. Il est assisté de Monsieur Sébastien Desbois, RCCI en charge du contrôle permanent et de Madame Nadia Ben Salah, Responsable du pôle Juridique en charge de la conformité.

Le contrôle des risques de marché est placé sous la responsabilité de Monsieur Franck Ibalot, Directeur Exécutif, membre du comité de direction.

Le premier des trois niveaux de contrôle consiste en une surveillance permanente et opérationnelle effectuée dans le cadre du traitement des opérations. Elle porte sur le traitement et la gestion des opérations en cours de journée et sur la bonne fin des opérations et leur correcte intégration dans les systèmes comptables et de synthèses en fin de journée. Ces contrôles de premier niveau sont réalisés par les opérationnels

eux-mêmes dans le cadre naturel de leurs activités quotidiennes, aussi bien par le Front-Office que par le Middle-Office, le Back-Office, les autres fonctions supports ou les sous-traitants.

À un deuxième niveau, les équipes de Contrôle Interne permanent comme celles du Contrôle des Risques ont en charge des contrôles non intégrés aux « processus de production », donc réalisés *a posteriori*, à fréquence périodique ou aléatoire, par une entité non impliquée opérationnellement.

Pour le Contrôle Interne, ces vérifications sont des contrôles de fond et de forme permettant de valider la conformité du processus et des modalités de traitement relatives à une opération ou à un dossier et d'évaluer les risques opérationnels. Chaque contrôle donne lieu à une synthèse et les pièces justificatives sont conservées dans un dossier qui lui est propre. Les équipes de Contrôle Interne assurent, entre autres, le contrôle du respect des ratios d'investissement et des limites d'engagements, la traçabilité des opérations, la prévention des risques d'abus de marchés, de fraude ou de conflit d'intérêts et la conformité réglementaire des organisations et opérations. Une synthèse trimestrielle de l'activité du contrôle permanent, incluant le suivi des recommandations émises, est adressée au comité de direction.

De son côté, le Contrôle des Risques évalue les risques de marché ou les prix des actifs complexes, suit de façon spécifique les différents risques présents dans les portefeuilles et anime régulièrement un comité des risques auquel participent les membres du comité de direction et le Contrôle Interne. Le Contrôle des Risques produit régulièrement des stress tests sur les portefeuilles et des indicateurs d'alerte à destination de la Direction.

Chacune des équipes, dans son périmètre de responsabilité respectif, vérifie la conformité (réglementaire et en termes de prise de risque opérationnel ou financier) des opérations réalisées par la société de gestion de portefeuille, de son organisation et de ses procédures internes aux obligations professionnelles définies par les lois, règlements et règles professionnelles applicables à l'exercice de ses activités ainsi qu'à l'ensemble des décisions prises par ses dirigeants et aux engagements contractuels liés aux activités de gestion pour compte de tiers.

À un troisième niveau, on retrouve différents acteurs :

- la fonction d'audit interne évalue l'efficacité du dispositif de contrôle permanent et mène ou délègue des audits demandés par le comité de direction ou des enquêtes ;
- les dirigeants responsables de la société, membres du comité de direction et salariés de la société, définissent les orientations de gestion de la société. Le comité de direction valide le plan d'action du Responsable de la Conformité et du Responsable du Contrôle Interne et en suit sa réalisation. Il est destinataire des comptes rendus sur les contrôles permanents et périodiques réalisés, de toute alerte concernant des lacunes ou des dysfonctionnements et des rapports annuels sur l'état du dispositif de contrôle et participe au comité des risques piloté par le Contrôle des Risques ;
- le comité de surveillance de Covéa Finance examine l'orientation de la gestion de la société, les investissements, les performances, les modifications réglementaires soumises à agrément, les budgets et le dispositif de contrôle interne. À ce titre, il est destinataire du rapport sur l'état du dispositif de contrôle interne produit annuellement par le RCCI ainsi que de tout rapport spécifique demandé par l'AMF ;
- l'Audit Interne Groupe assure au niveau du groupe Covéa la fonction de Contrôle des Contrôles. Il a pour mission de s'assurer que les risques des activités du Groupe sont maîtrisés dans le respect des règles. Il mène des audits annuels sur tout ou partie des activités, donc des risques, de la société.

En 2019, le Contrôle des Risques a poursuivi le renforcement de ses moyens humains et techniques tout en étant détaché des équipes Reporting. Il a animé quatre comités des risques. Il a, entre autres, œuvré sur l'amélioration de sa politique de contrôle des risques, sur l'évolution des processus de validation des modèles de valorisation, élaboré de nouveaux indicateurs d'alerte, livré des « tests stress » et renforcé ses reportings.

De leur côté, les RCCI ont réactualisé leurs plans d'action respectifs (audit interne et contrôle interne).

Parallèlement au plan de contrôle permanent, l'équipe en charge de l'audit interne a mené ou coordonné les missions suivantes : audit du passage d'ordre et de leur bonne exécution sur les marchés, audit des activités commerciales et de marketing, audit du dépositaire et centralisateur des souscriptions rachats de nos OPC.

Tout en émettant des opinions générales d'audit satisfaisantes, ces missions ont permis d'identifier des axes d'amélioration continue dont la mise en œuvre est suivie par l'Audit et le comité de direction.

La direction de l'Audit Groupe a mené, de son côté, un audit de la gestion de la sous-traitance. Cette mission a conclu à une opinion d'audit général perfectible et un plan d'action a été engagé pour corriger les risques identifiés.

De même, aucun dysfonctionnement n'a été relevé lors des différents travaux de surveillance ou de contrôle réalisés par l'AMF en 2019.

## 7. Les progrès réalisés et les difficultés rencontrées

Les changements d'organisation majeurs dans la gouvernance de la société, engagés en 2018, ont vu leur concrétisation en 2019. L'objectif était de faire évoluer les statuts juridiques, la gouvernance et l'organisation globale de Covéa Finance afin de poursuivre et d'asseoir son développement, ainsi que de se mettre en adéquation avec deux des axes projets embarqués dans les objectifs d'entreprise : l'évolution du processus de gestion et la modernisation du dispositif de contrôle. Ce triple axe de travail a donc été poursuivi en 2019, avec pour ambition de pérenniser l'identité et le savoir-faire de Covéa Finance, mais également de garantir la transmission de ce dernier dans le futur.

L'une des finalités de cette réflexion était de repreciser le périmètre, mais également le rôle de chaque organe de gouvernance et de chacun de ses acteurs (personnes morales ou physiques). Les nouveaux statuts précisent le partage de responsabilité entre la collectivité des associés, le comité de surveillance, les dirigeants responsables et le comité de direction. Sont désormais adjointes à la présidence deux directions générales déléguées disposant des pouvoirs les plus étendus sur leur domaine de compétence. Au même titre que la présidente, ces derniers sont aujourd'hui nommés par la collectivité des associés, ce qui permet de garantir leur indépendance en termes de relations hiérarchiques. Le comité de direction s'est vu compléter de deux directeurs exécutifs chargés d'assister les directeurs généraux délégués et qui sont amenés à jouer un rôle opérationnel et de représentation vis-à-vis de l'extérieur. Covéa Finance a profité de cette modification de statuts pour resserrer le nombre de dirigeants responsables au sens de l'Autorité des marchés financiers (AMF) : la présidente et les deux directeurs généraux délégués. Chacun porte l'entière responsabilité de ce qui se passe sur son périmètre.

Cette organisation hiérarchique, plus lisible, constitue un gage de pérennité. La séparation des pouvoirs permet aussi de prouver que les fonctions responsables des contrôles sont indépendantes des fonctions chargées de la gestion financière, grâce aux deux nouvelles directions générales déléguées totalement étanches et placées sous la responsabilité directe de l'associé unique.

Le rôle de la commission de rémunération est de veiller au respect de la politique éponyme, de superviser les recommandations qui concernent les rémunérations (fixes et variables) des preneurs de risque et des dirigeants, de diligenter des contrôles et d'informer le comité de surveillance afin de l'alerter en cas de dysfonctionnement. En 2019, pour plus de transparence, Covéa Finance a décidé de réexaminer les principes de calcul des éléments de rémunération variable et a choisi de définir une seule et même politique étendue à tous les éléments de rémunération de tous les collaborateurs et métiers. Ce dispositif se veut le reflet de la gestion collégiale de Covéa Finance et de son mode de fonctionnement en projets transverses. En ligne avec les préconisations de l'AMF, la société a intégré une dimension de mesure qualitative avec le déploiement d'une grille standardisée.

L'année 2019 a enfin vu la naissance d'une nouvelle instance représentative du personnel, le Comité Social et Économique (CSE), en lieu et place des historiques CHSCT et CE. Cette modification réglementaire n'a pas induit un grand changement chez Covéa Finance, qui fonctionnait déjà avec une Délégation Unique du Personnel (DUP unifiée). 2019 a également vu la mise en œuvre de la nouvelle convention collective négociée au niveau de l'entreprise.

L'année 2019 est aussi la dernière année de notre cycle triennal 2017-2019 riche en actions : le bilan est positif. Sur chacun de nos objectifs, notre mobilisation a permis des avancées majeures qui nous donnent aujourd'hui la possibilité d'envisager avec allant un nouveau cycle.

Ainsi, une nouvelle fois en 2019, nous avons su « être moteur d'une croissance durable » tant sur l'aspect du développement commercial que sur la digitalisation.

Sur ce premier aspect, le développement de notre base de prospects et l'accroissement de la notoriété de notre société étaient au centre de notre stratégie : déjeuners investisseurs à Paris et en province, soutien renforcé aux réseaux Vie du groupe Covéa, salon Patrimonia. L'internationalisation a pris de l'ampleur avec l'obtention de passeports produits sur désormais 5 pays. Nous notons également une belle réussite, preuve de notre capacité à innover sur de nouvelles classes d'actifs et à proposer une nouvelle expertise au service du Groupe : la création de notre fonds de fonds de capital-investissement, Covéa Accompagnement\*.

Sur le deuxième aspect, un de nos succès est la sortie de notre nouveau site internet en septembre dernier, nouvel acte de l'accroissement de notre notoriété, mais aussi la poursuite de notre grand projet de Gestion des Contenus de l'Entreprise, dénommé « Atlas ». Autres réalisations de taille : le lancement de notre plate-forme de formation digitalisée et la possibilité pour les collaborateurs de se former en ligne à leur propre rythme ou encore la mise en service de notre contratèque avec aujourd'hui plus de 200 contrats dématérialisés.

En 2019, nous avons également su « capitaliser sur le collectif » afin de répondre aux différents défis réglementaires qui se sont présentés à nous, mais aussi au défi de la cybersécurité et de la gestion de crise. Des progrès notables sont également à mentionner sur l'intégration des critères ESG dans la grille cœur et les swots (grilles d'opportunité) de gestion. Parallèlement, des outils répondant à l'adaptation des méthodes de gestion (FIFO V2, Inventaires, Suivi de la Recherche) ont été mis en production et ont créé de la valeur ajoutée à l'échelle de la société. Mentionnons également le reformatage des Perspectives Économiques et Financières mais aussi la constitution de notre pôle de recherche unifié intégrant désormais l'équipe ESG.

\* Le Fonds Covéa Accompagnement (« Le Fonds ») est un fonds professionnel de capital-investissement.

Le Fonds n'est pas soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF) mais a fait l'objet d'une procédure déclarative conforme à l'instruction AMF 2012-06. Il peut donc adopter des règles d'investissement dérogatoires. Ce fonds présente un risque de perte en capital et de liquidité. Les autres risques auxquels est exposé le fonds sont décrits dans le règlement. Le Fonds est réservé à des investisseurs avertis (entités du groupe Covéa) et ne peut faire l'objet d'aucune action de promotion.

L'ensemble de ces réalisations vient donc nourrir positivement le bilan de nos objectifs triennaux.

Notre cycle triennal a permis d'installer Covéa Finance à l'externe tout en conservant la primauté des intérêts du Groupe dans notre objectif de service performant et rentable. Ainsi, notre adage « La finance au service de l'assurance » a pleinement gardé tout son sens grâce au succès de l'application des principes du jeu collectif dans l'ensemble des travaux et projets transverses.

Le premier objectif, « être moteur d'une croissance durable », nous a permis de nous positionner vers une clientèle élargie. Il y avait deux impératifs attachés. Le premier était de conserver la confiance du groupe Covéa à travers la qualité de service que nous leur devons. Le deuxième était de veiller à la rentabilité de nos actions et s'inscrire dans le mouvement technologique de dématérialisation et de digitalisation.

Le second objectif était de capitaliser sur le collectif. Il a fait appel à nos principes fondateurs d'esprit d'équipe et de jeu collectif. C'est ce qui a été réalisé à travers un certain nombre de travaux en mode transverse.

Le bilan peut se mesurer grâce aux indicateurs de réussite : 4 sur 6 sont, en effet, atteints. Nous sommes parvenus à une collecte nette externe rentable positive supérieure à nos objectifs sur les seuls OPC (hors FCPE), nous avons maintenu notre 10<sup>e</sup> position parmi les 10 premières sociétés de gestion de portefeuille françaises en termes d'encours, nous avons augmenté le rendement de nos capitaux propres à 33% et, comme nous l'avons évoqué plus haut, nous avons préservé et amélioré la qualité de notre gestion apportée au Groupe. Nous devons néanmoins renforcer nos efforts sur la maîtrise de notre coefficient d'exploitation et améliorer notre présence dans les classements de performance.

## 8. Les évolutions prévisibles

À l'aube de cette nouvelle année, Covéa Finance inaugure un nouveau cycle d'objectifs baptisé « Ambition 2025 » au cours duquel notre société et ses collaborateurs se veulent promoteurs de solutions innovantes et s'élèvent au rang d'experts européens. Un programme riche en défis qui ne doit pas faire oublier le précédent cycle, la nécessité d'en faire un bilan et de poursuivre les actions en cours.

Les deux cycles triennaux qui viennent de s'achever nous ont préparés à affronter résolument l'avenir, dont le projet « Ambition 2025 ». Ils nous ont permis de prendre la mesure des changements qui s'opèrent dans le monde de la gestion d'actifs, que ce soit à l'échelle du monde, de l'Europe ou de la France. Covéa Finance ne peut rester immobile. L'environnement de son principal client, mais aussi actionnaire, est bousculé et les sources de pression sont multiples.

Les taux négatifs à long terme ne sont qu'une contrainte de plus mais ils créent un vrai défi pour la gestion d'actifs en France dont l'essentiel des encours est investi en titres de taux malgré l'excellence des gestions actions qui agissent en France et dans le monde depuis Paris. On ne peut ignorer non plus le recul du nombre d'entreprises cotées à Paris mais aussi dans le monde. Covéa Finance a déjà su s'adapter en créant une nouvelle filière dédiée au capital-investissement, tout comme elle a déjà considérablement élargi son spectre géographique depuis la crise financière de 2008 en réponse à la nécessité de développer de nouvelles expertises pour faire face aux conséquences de la crise financière sur la gestion d'actifs en Europe et en France.

Depuis sa création, Covéa Finance a su traverser bien des moments difficiles, parce qu'elle a su s'appuyer sur ses forces : des équipes engagées, une volonté de défendre les intérêts de ses clients associée à une forte indépendance d'esprit résistant aux modes, un processus de gestion éprouvé depuis près de vingt ans malgré les ajustements opérés, fondé sur le collectif, et une forte capacité d'anticipation tant sur les marchés financiers que plus largement sur l'évolution du monde, comme la création de manière précoce de postes dédiés à l'ESG.

Autant de forces qui résonnent particulièrement aujourd'hui dans un monde en quête de sens, une quête qui a toujours animé les équipes dirigeantes comme les collaborateurs de Covéa Finance.

À l'aube d'une nouvelle décennie, Covéa Finance doit maintenant s'inscrire dans une stratégie offensive. Elle sera un atout pour le Groupe au moment où l'assurance est confrontée aux plus grands défis qu'elle n'ait jamais connus et à des ruptures de nature très diverse (concurrentielle, sociétale, financière). Le comité de direction, avec ses responsables de pôle, s'est donné pour objectif d'être en 2025 un promoteur de solutions innovantes et un expert européen de la gestion d'actifs. Cet objectif ambitieux sera atteint par un ensemble de quatre effets majeurs : la bataille des encours pour sécuriser les stocks, la bataille de l'Europe pour diversifier nos sources de clients institutionnels, la bataille de l'innovation et de l'attractivité et la bataille du collectif.

Leurs réussites se réaliseront en conservant la maîtrise de la progression de nos coûts, en anticipant l'adaptation nécessaire à notre environnement réglementaire contraignant, en conservant l'adhésion des collaborateurs poussés à l'innovation et l'initiative collégiale et surtout en restant un pôle d'excellence et d'attractivité pour un groupe actionnaire et client ambitieux.

*Bien évidemment, nos perspectives 2020 s'appuient sur l'analyse des éléments existants au 31 décembre 2019, en l'occurrence la faible propagation du virus COVID-19 et l'absence d'alerte mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à cette date.*

*En effet, l'OMS n'a prononcé l'état d'urgence sanitaire qu'au 30 janvier 2020. Les baisses d'activités ultérieures, les décisions prises par les gouvernements (par exemple : les mesures de confinement) ou par les entreprises sont donc des événements postérieurs à la clôture et dont tous les impacts sont difficiles à mesurer à l'heure où nous mettons sous presse.*

*Néanmoins, la crise sanitaire COVID-19 qui s'amorce en ce début d'année 2020 aura sans aucun doute des conséquences sur nos Perspectives Économiques et Financières et sur nos Ambitions 2025, qui deviennent nos nouveaux objectifs « Ambition 2026 » sans pour autant remettre en question nos comptes 2019 ni la continuité de nos activités.*

## **9. Les honoraires des commissaires aux comptes**

Au titre de l'exercice 2019, le montant des honoraires des deux commissaires aux comptes comptabilisé au titre de la certification des comptes s'élève à 83 k€.

# Rapport 2019 relatif à la politique de rémunération de Covéa Finance

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM 5 »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire, ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

## 1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'exercice 2019, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (personnes au 31 décembre 2019) s'est élevé à 12 071 184,49 euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- 10 639 451,02 euros, soit 88,1% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 1 431 733,47 euros, soit 11,9% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totales. Le versement de rémunérations variables a concerné, pour l'exercice 2019, 100 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur trois ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 6 344 583,79 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tel que défini dans notre politique de rémunération 2019.

## 2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fonds.

## 3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêts

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM 5) sa politique de rémunération existante, revu le règlement intérieur de sa commission de rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM 5 et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et ;
- ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 € traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction des performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes est décrit dans la politique de rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site internet.

## **4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération**

La politique de rémunération est revue annuellement par la commission de rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du comité de surveillance de Covéa Finance ;
- deux représentants du groupe Covéa, indépendants de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des rémunérations du groupe Covéa, et ;
- la présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la commission de rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salariée.

# Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

## EXERCICE 2019

Conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers en vigueur au moment de la clôture, Covéa Finance rend compte des frais d'intermédiation versés au cours de l'exercice 2019 qui ont représenté un montant total supérieur à 500 000 €.

Les frais d'intermédiation sont les frais, toutes taxes comprises, perçus directement ou indirectement par les prestataires de services d'investissement.

Les frais liés aux services d'aide à la décision d'investissement sont pris en charge par Covéa Finance sur ses propres ressources. Cette décision s'applique aussi bien à la gestion individuelle sous mandat qu'à la gestion collective.

Le choix des intermédiaires pour le service d'exécution des ordres sur les marchés organisés ou de gré à gré est fait parmi des intermédiaires préalablement référencés par un comité de référencement. Une fois référencés, ces intermédiaires sont revus par un comité *ad hoc* composé des directeurs de Gestion, des responsables d'équipe de Gestion, du pôle Juridique, du service Middle-Office et du service Contrôle Interne. Ce comité examine une fois par an la notation établie de manière objective des prestataires de services d'exécution sur la qualité de l'exécution, tout en sanctionnant la qualité du règlement-livraison. L'organisation des comités entre dans le cadre de la procédure de sélection des intermédiaires.

Pour les marchés actions, ETF et « programme trading » inclus, les frais d'intermédiation relatifs aux services d'exécution des ordres sont inclus dans le courtage alloué à chaque intermédiaire de la liste. Les frais d'intermédiation relatifs au service d'exécution des ordres ont représenté au cours de l'exercice 2019 un montant de 4 619 575 euros.

La procédure de sélection des intermédiaires a également pour objectifs de prévenir et gérer les potentiels conflits d'intérêts. À ce titre, Covéa Finance fait appliquer, pour les frais d'intermédiation, un barème unique par classe d'actifs et zone géographique, indépendamment des volumes traités.

La politique de sélection et d'exécution des prestataires de services d'investissement est disponible sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et nos politiques », ou sur simple demande.

Dans le cadre de son activité, la politique de sélection des intermédiaires sera amenée à évoluer.

# Rapport sur les 5 premières entreprises d'investissement

## 1. Cadre réglementaire et périmètre du rapport annuel

- Ce rapport se conforme aux exigences du règlement délégué (UE) 2017/576 de la Commission du 8 juin 2016 (RTS 28), complétant la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil (article 27, paragraphe 10, point b) par les normes techniques de réglementation concernant la publication annuelle par les entreprises d'investissement d'informations sur l'identité des plates-formes d'exécution et la qualité d'exécution.
- Covéa Finance, en tant que société de gestion de portefeuille du groupe Covéa, exerce le service de gestion pour le compte de tiers, et publie ce présent rapport annuel relatif aux cinq premières entreprises d'investissement pour l'année 2019 avec les données consolidées sur l'ensemble de ses portefeuilles (Mandats et OPC).
- En application de l'article 65 du règlement délégué (UE) 2017/565 de la Commission du 25 avril 2016, il est demandé à Covéa Finance, en tant que société de gestion de portefeuille, de préciser :
  - **les cinq premières entreprises d'investissement** (ci-après « intermédiaires ») en termes de volume de négociation pour chaque catégorie d'instruments financiers sur lesquelles Covéa Finance a transmis des ordres au nom et pour le compte de ses clients issus de ses propres décisions d'investissement au cours de l'année 2019 ;
  - **des informations synthétiques sur la qualité d'exécution** obtenue de la part des intermédiaires de marché ayant exécuté les ordres transmis par Covéa Finance pour chaque catégorie d'instruments financiers au cours de l'année 2019.

## 2. Évaluation quantitative et qualitative par catégorie d'instruments (RTS 28, art. 3 et art. 3-3 (a))

### ACTIONS ET INSTRUMENTS ASSIMILÉS

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS	ACTIONS ET INSTRUMENTS ASSIMILÉS				
INDIQUER SI < 1 ORDRE EXÉCUTÉ EN MOYENNE PAR JOUR OUVRABLE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	NON				
CINQ PREMIÈRES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT CLASSÉES PAR VOLUMES DE NÉGOCIATION	PROPORTION DU VOLUME D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU VOLUME TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	PROPORTION DU NOMBRE D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU NOMBRE TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	POURCENTAGE D'ORDRES PASSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES AGRESSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES DIRIGÉS (%)
<b>UBS EUROPE</b> (REYPIEJN7XZHSUI0N355)	15	15	N/A	N/A	N/A
<b>GOLDMAN SACHS</b> (W22LROWP2IHZNBB6K528)	14	17	N/A	N/A	N/A
<b>VIRTU ITG EUROPE</b> (213800EEC95PRUCEUP63)	13	13	N/A	N/A	N/A
<b>MORGAN STANLEY EUROPE</b> (54930056FHWP7GIWYY08)	9	6	N/A	N/A	N/A
<b>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE</b> (O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	8	10	N/A	N/A	N/A

Covéa Finance transmet électroniquement les ordres aux intermédiaires sélectionnés conformément à la politique de meilleure sélection et de meilleure exécution. Les ordres des clients peuvent être exécutés sur différents lieux d'exécution en fonction des critères énumérés ci-après.

Les critères d'analyse des exécutions retenus pour cette classe d'actifs sont :

- prix ;
- accès à la liquidité ;
- rapidité ;
- coût en fonction du type d'ordre ;
- probabilité de règlement.

À ces critères s'ajoutent les caractéristiques suivantes ayant pu déterminer ce classement :

- exécution de blocs d'actions ;
- recours à des algorithmes fournis par des tiers ;
- recours à des services de *Program Trading*.

## INSTRUMENTS DE DETTE (OBLIGATIONS, INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE)

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS	INSTRUMENTS DE DETTE : OBLIGATIONS				
INDIQUER SI < 1 ORDRE EXÉCUTÉ EN MOYENNE PAR JOUR OUVRABLE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	NON				
CINQ PREMIÈRES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT CLASSÉES PAR VOLUMES DE NÉGOCIATION	PROPORTION DU VOLUME D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU VOLUME TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	PROPORTION DU NOMBRE D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU NOMBRE TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	POURCENTAGE D'ORDRES PASSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES AGRESSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES DIRIGÉS (%)
<b>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE</b> (O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	15	7	N/A	N/A	N/A
<b>JP MORGAN</b> (K6Q0W1PS1L1O4IQL9C32)	10	8	N/A	N/A	N/A
<b>BNP PARIBAS</b> (ROMUWSFPU8MPRO8K5P83)	10	5	N/A	N/A	N/A
<b>HSBC</b> (MP6I5ZYZBEU3UXPYFY54)	10	5	N/A	N/A	N/A
<b>BofA SECURITIES EUROPE</b> (549300FH0WJAJEHTIQ77)	8	4	N/A	N/A	N/A

Covéa Finance transmet électroniquement ou à la voix les ordres au marché par mise en concurrence de plusieurs intermédiaires autorisés.

Les critères d'analyse des exécutions retenus pour cette classe d'actifs sont :

- prix ;
- accès à la liquidité ;
- rapidité ;
- probabilité de règlement.

Les intermédiaires de marché ont été utilisés pour l'exécution de l'ensemble des produits de taux obligataire sur de la dette d'État et privée. Ces derniers ont apporté de la liquidité lors de nos mises en concurrence sur les ordres les plus importants.

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS	INSTRUMENTS DE DETTE : INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE				
INDIQUER SI < 1 ORDRE EXÉCUTÉ EN MOYENNE PAR JOUR OUVRABLE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	NON				
CINQ PREMIÈRES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT CLASSÉES PAR VOLUMES DE NÉGOCIATION	PROPORTION DU VOLUME D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU VOLUME TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	PROPORTION DU NOMBRE D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU NOMBRE TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	POURCENTAGE D'ORDRES PASSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES AGRESSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES DIRIGÉS (%)
<b>BRED</b> (NICH5Q04ADUV9SN3Q390)	19	22	N/A	N/A	N/A
<b>BNP PARIBAS</b> (ROMUWSFPU8MPRO8K5P83)	12	13	N/A	N/A	N/A
<b>CACIB</b> (1VUV7VQFKUOQSJ21A208)	11	10	N/A	N/A	N/A
<b>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE</b> (O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	7	4	N/A	N/A	N/A
<b>GFI SECURITIES</b> (GUNTJCA81C7IHNBG1392)	7	8	N/A	N/A	N/A

Covéa Finance transmet à la voix les ordres aux intermédiaires sélectionnés conformément à la politique de meilleure sélection et de meilleure exécution.

Les critères d'analyse des exécutions retenus pour cette classe d'actifs sont :

- prix ;
- accès à la liquidité ;
- probabilité de règlement.

## DÉRIVÉS SUR TAUX D'INTÉRÊT

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS	DÉRIVÉS SUR TAUX D'INTÉRÊT : FUTURES ET OPTIONS ADMIS SUR UNE PLATE-FORME DE NÉGOCIATION				
INDIQUER SI < 1 ORDRE EXÉCUTÉ EN MOYENNE PAR JOUR OUVRABLE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	NON				
CINQ PREMIÈRES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT CLASSÉES PAR VOLUMES DE NÉGOCIATION	PROPORTION DU VOLUME D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU VOLUME TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	PROPORTION DU NOMBRE D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU NOMBRE TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	POURCENTAGE D'ORDRES PASSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES AGRESSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES DIRIGÉS (%)
<b>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE</b> (O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	54	41	N/A	N/A	N/A
<b>UBS EUROPE SE</b> (REYPIEJN7XZHSUI0N355)	31	41	N/A	N/A	N/A
<b>GOLDMAN SACHS</b> (W22LROWP2IHZNBB6K528)	15	18	N/A	N/A	N/A

Covéa Finance transmet électroniquement les ordres aux intermédiaires sélectionnés conformément à la politique de meilleure sélection et de meilleure exécution.

Les critères d'analyse des exécutions retenus pour cette classe d'actifs sont :

- prix ;
- accès à la liquidité ;
- rapidité ;
- coût en fonction du type d'ordre.

## DÉRIVÉS SUR DEVISES

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS	DÉRIVÉS SUR DEVISES : FUTURES ET OPTIONS ADMIS SUR UNE PLATE-FORME DE NÉGOCIATION				
INDIQUER SI < 1 ORDRE EXÉCUTÉ EN MOYENNE PAR JOUR OUVRABLE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	OUI				
CINQ PREMIÈRES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT CLASSÉES PAR VOLUMES DE NÉGOCIATION	PROPORTION DU VOLUME D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU VOLUME TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	PROPORTION DU NOMBRE D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU NOMBRE TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	POURCENTAGE D'ORDRES PASSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES AGRESSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES DIRIGÉS (%)
<b>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE</b> (O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	53	46	N/A	N/A	N/A
<b>GOLDMAN SACHS</b> (W22LROWP2IHZNBB6K528)	27	17	N/A	N/A	N/A
<b>UBS EUROPE</b> (REYPIEJN7XZHSUI0N355)	20	37	N/A	N/A	N/A

Covéa Finance transmet électroniquement les ordres aux intermédiaires sélectionnés conformément à la politique de meilleure sélection et de meilleure exécution.

Les critères d'analyse des exécutions retenus pour cette classe d'actifs sont :

- prix ;
- accès à la liquidité ;
- rapidité ;
- coût en fonction du type d'ordre.

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS	DÉRIVÉS SUR DEVICES : SWAPS, FORWARDS ET AUTRES DÉRIVÉS SUR DEVICES NÉGOCIÉS DE GRÉ À GRÉ				
INDIQUER SI < 1 ORDRE EXÉCUTÉ EN MOYENNE PAR JOUR OUVRABLE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	OUI				
CINQ PREMIÈRES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT CLASSÉES PAR VOLUMES DE NÉGOCIATION	PROPORTION DU VOLUME D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU VOLUME TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	PROPORTION DU NOMBRE D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU NOMBRE TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	POURCENTAGE D'ORDRES PASSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES AGRESSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES DIRIGÉS (%)
<b>CACIB</b> (1VUV7VQFKUOQSJ21A208)	44	67	N/A	N/A	N/A
<b>NATIXIS</b> (KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63)	30	11	N/A	N/A	N/A
<b>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE</b> (O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	20	13	N/A	N/A	N/A
<b>BNP PARIBAS</b> (ROMUWSFPU8MPRO8K5P83)	6	7	N/A	N/A	N/A
<b>HSBC</b> (MP6I5ZYZBEU3UXPYFY54)	0	2	N/A	N/A	N/A

Covéa Finance transmet électroniquement les ordres à ses intermédiaires par mise en concurrence conformément à la politique de meilleure sélection et de meilleure exécution.

Les critères d'analyse des exécutions retenus pour cette classe d'actifs sont :

- prix ;
- accès à la liquidité ;
- rapidité.

## DÉRIVÉS SUR ACTIONS

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS	DÉRIVÉS SUR ACTIONS : FUTURES ET OPTIONS ADMIS SUR UNE PLATE-FORME DE NÉGOCIATION				
INDIQUER SI < 1 ORDRE EXÉCUTÉ EN MOYENNE PAR JOUR OUVRABLE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	NON				
CINQ PREMIÈRES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT CLASSÉES PAR VOLUMES DE NÉGOCIATION	PROPORTION DU VOLUME D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU VOLUME TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	PROPORTION DU NOMBRE D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU NOMBRE TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	POURCENTAGE D'ORDRES PASSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES AGRESSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES DIRIGÉS (%)
<b>GOLDMAN SACHS</b> (W22LROWP2IHZNBB6K528)	46	26	N/A	N/A	N/A
<b>UBS EUROPE</b> (REYPIEJN7XZHSUI0N355)	28	54	N/A	N/A	N/A
<b>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE</b> (O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	26	20	N/A	N/A	N/A

Covéa Finance transmet électroniquement les ordres aux intermédiaires sélectionnés conformément à la politique de meilleure sélection et de meilleure exécution.

Les critères d'analyse des exécutions retenus pour cette classe d'actifs sont :

- prix ;
- accès à la liquidité ;
- rapidité ;
- coût en fonction du type d'ordre.

## DÉRIVÉS SUR MATIÈRES PREMIÈRES ET SUR QUOTAS D'ÉMISSION

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS	FUTURES ET OPTIONS ADMIS SUR UNE PLATE-FORME DE NÉGOCIATION				
INDIQUER SI < 1 ORDRE EXÉCUTÉ EN MOYENNE PAR JOUR OUVRABLE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	OUI				
CINQ PREMIÈRES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT CLASSÉES PAR VOLUMES DE NÉGOCIATION	PROPORTION DU VOLUME D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU VOLUME TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	PROPORTION DU NOMBRE D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU NOMBRE TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	POURCENTAGE D'ORDRES PASSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES AGRESSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES DIRIGÉS (%)
<b>GOLDMAN SACHS</b> (W22LROWP2IHZNBB6K528)	55	46	N/A	N/A	N/A
<b>UBS EUROPE</b> (REYPIEJN7XZHSUI0N355)	34	42	N/A	N/A	N/A
<b>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE</b> (O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	11	12	N/A	N/A	N/A

Covéa Finance transmet électroniquement les ordres aux intermédiaires sélectionnés conformément à la politique de meilleure sélection et de meilleure exécution.

Les critères d'analyse des exécutions retenus pour cette classe d'actifs sont :

- prix ;
- accès à la liquidité ;
- rapidité ;
- coût en fonction du type d'ordre.

## PRODUITS INDICIELS COTÉS (ETF)

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS	FONDS INDICIELS COTÉS (ETF)				
INDIQUER SI < 1 ORDRE EXÉCUTÉ EN MOYENNE PAR JOUR OUVRABLE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	OUI				
CINQ PREMIÈRES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT CLASSÉES PAR VOLUMES DE NÉGOCIATION	PROPORTION DU VOLUME D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU VOLUME TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	PROPORTION DU NOMBRE D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU NOMBRE TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	POURCENTAGE D'ORDRES PASSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES AGRESSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES DIRIGÉS (%)
<b>MORGAN STANLEY EUROPE</b> (54930056FHWP7GIWYY08)	26	12	N/A	N/A	N/A
<b>HSBC</b> (MP6I5ZYZBEU3UXPYFY54)	24	25	N/A	N/A	N/A
<b>KEPLER CHEUVREUX</b> (9695005EOZG9X8IRJD84)	13	15	N/A	N/A	N/A
<b>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE</b> (O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	12	19	N/A	N/A	N/A
<b>JP MORGAN</b> (549300SOGM3USX5DOD03)	10	7	N/A	N/A	N/A

Covéa Finance transmet électroniquement les ordres soit au marché par un intermédiaire sélectionné pour exécution, soit par mise en concurrence de plusieurs contreparties autorisées.

Les critères d'analyse des exécutions retenus pour cette classe d'actifs sont :

- prix ;
- accès à la liquidité ;
- rapidité ;
- coût en fonction du type d'ordre (NAV : valeur de l'actif net) ;
- probabilité de règlement.

## AUTRES INSTRUMENTS : FX SPOT

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS	AUTRES INSTRUMENTS : FX SPOT				
INDIQUER SI < 1 ORDRE EXÉCUTÉ EN MOYENNE PAR JOUR OUVRABLE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	NON				
CINQ PREMIÈRES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT CLASSÉES PAR VOLUMES DE NÉGOCIATION	PROPORTION DU VOLUME D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU VOLUME TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	PROPORTION DU NOMBRE D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU NOMBRE TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	POURCENTAGE D'ORDRES PASSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES AGRESSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES DIRIGÉS (%)
<b>NATIXIS</b> (KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63)	25	12	N/A	N/A	N/A
<b>CACIB</b> (1VUV7VQFKUOQSJ21A208)	23	20	N/A	N/A	N/A
<b>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE</b> (O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	19	30	N/A	N/A	N/A
<b>BNP PARIBAS</b> (ROMUWSFPU8MPRO8K5P83)	14	10	N/A	N/A	N/A
<b>HSBC</b> (MP6I5ZYZBEU3UXPYFY54)	8	11	N/A	N/A	N/A

Covéa Finance transmet électroniquement les ordres aux intermédiaires par mise en concurrence conformément à la politique de meilleure sélection et de meilleure exécution.

Les critères d'analyse des exécutions retenus pour cette classe d'actifs sont :

- prix ;
- accès à la liquidité ;
- rapidité ;
- probabilité de règlement.

## CONVERTIBLES

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS	OBLIGATIONS CONVERTIBLES				
INDIQUER SI < 1 ORDRE EXÉCUTÉ EN MOYENNE PAR JOUR OUVRABLE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE	OUI				
CINQ PREMIÈRES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT CLASSÉES PAR VOLUMES DE NÉGOCIATION	PROPORTION DU VOLUME D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU VOLUME TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	PROPORTION DU NOMBRE D'ORDRES EXÉCUTÉS EN POURCENTAGE DU NOMBRE TOTAL DANS CETTE CATÉGORIE (%)	POURCENTAGE D'ORDRES PASSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES AGRESSIFS (%)	POURCENTAGE D'ORDRES DIRIGÉS (%)
<b>UNICREDIT</b> (2ZCNR8UK83OBTEK2170)	20	17	N/A	N/A	N/A
<b>JP MORGAN</b> (K6Q0W1PS1L1O4IQL9C32)	14	17	N/A	N/A	N/A
<b>EXANE</b> (969500UP76J52A9OXU27)	10	10	N/A	N/A	N/A
<b>HSBC</b> (MP6I5ZYZBEU3UXPYFY54)	9	10	N/A	N/A	N/A
<b>BARCLAYS</b> (G5GSEF7VJP5I7OUIK5573)	8	8	N/A	N/A	N/A

Covéa Finance transmet électroniquement les ordres aux intermédiaires par mise en concurrence conformément à la politique de meilleure sélection et de meilleure exécution.

Les critères d'analyse des exécutions retenus pour cette classe d'actifs sont :

- prix ;
- accès à la liquidité ;
- probabilité de règlement.

### 3. Informations générales sur la qualité d'exécution obtenue au cours de l'année 2019 (RTS 28, art. 3-3 b-h)

**(a) Pour agir au mieux des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre par un intermédiaire de marché, Covéa Finance a mis en place une politique de meilleure sélection et de meilleure exécution disponible sur son site internet.**

Les intermédiaires de marché sont sélectionnés par un comité de sélection des intermédiaires d'exécution et intégrés par décision d'un comité de référencement selon des critères d'intégration définis dans la politique de meilleure sélection et de meilleure exécution.

Covéa Finance s'attache à mettre en œuvre toutes les mesures suffisantes lors de l'exécution d'un ordre par un intermédiaire de marché pour obtenir le meilleur résultat possible en tenant compte des critères qualitatifs suivants : prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, taille des ordres, nature des ordres, probabilité de règlement.

Les facteurs qui influencent le choix d'un lieu d'exécution pour l'exécution d'un ordre sont : le prix, le besoin d'une exécution dans les meilleurs délais, la liquidité du marché, la taille et la nature de l'ordre et le fait que le client ait ou non consenti à une exécution hors marché.

**(b) Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec un ou plusieurs des intermédiaires d'exécution utilisés pour exécuter les ordres :**

Covéa Finance n'a aucun lien étroit ni aucune participation d'un ou plusieurs intermédiaires utilisés pour la transmission des ordres. Aucune situation de conflits d'intérêts n'a été détectée.

**(c) Description de tout accord particulier conclu avec des intermédiaires d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus :**

Covéa Finance n'a signé aucun accord particulier avec des intermédiaires sélectionnés pour la transmission des ordres ou des plates-formes d'exécution concernant des avantages particuliers (remises ou avantages non monétaires obtenus).

**(d) Explication des facteurs ayant conduit à modifier la liste des lieux d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution :**

La liste des lieux d'exécution mentionnée dans la politique de meilleure exécution et de sélection de 2019 n'a pas été modifiée.

**(e) Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients :**

Covéa Finance traite de la même manière tous les ordres, qu'ils émanent de clients professionnels ou non professionnels.

**(f) Indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client :**

Non applicable.

**(g) Explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu des RTS 27 :**

Covéa Finance effectue un suivi de la qualité d'exécution lorsqu'elle transmet des ordres à des intermédiaires d'exécution. À ce titre, elle utilise des outils mis à disposition par les plates-formes de négociation (ex : Analyse pré-trade, modèle d'impact marché, outils d'analyse en temps réel sur la liquidité) pour suivre les données liées aux coûts et lieux d'exécution.

**(h) Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication :**

Covéa Finance n'a pas utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication (CTP) au cours de l'année 2019.

# Rapport sur l'exercice du droit de vote et l'engagement actionnarial

## EXERCICE 2019

En application des dispositions prévues par l'article L. 533-22 du Code monétaire et financier et des articles 314-100 à 314-102 et 319-21 à 319-23 du Règlement de l'Autorité des marchés financiers, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice 2019 et portant sur les conditions dans lesquelles Covéa Finance a décidé d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus dans les portefeuilles des OPCVM, des FIA et des mandats dont elle assure la gestion.

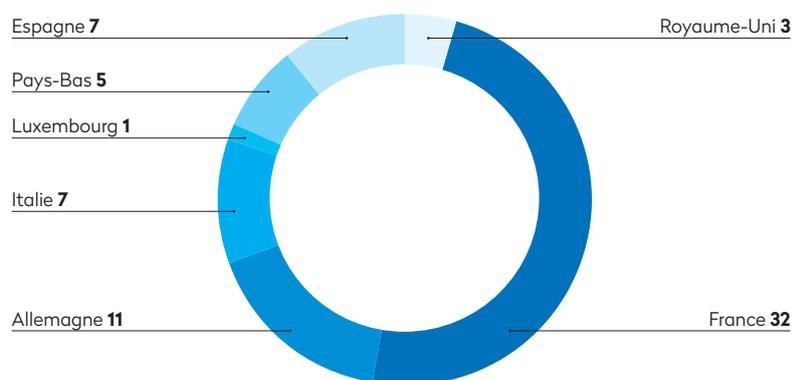
Dans le cadre de son document « Politique de vote », Covéa Finance s'était engagée pour le quatorzième exercice de vote obligatoire pour les sociétés de gestion de portefeuille à voter conformément aux critères définis ci-dessous :

- voter dans les assemblées de ses trente plus grosses positions cumulées dans les sociétés de l'Union européenne, dans les portefeuilles OPCVM, FIA et mandats confondus au **31 décembre 2019** (sauf si ces titres étaient cédés à la date de l'assemblée générale) ;
- ne prendre en compte que les titres au porteur ;
- s'efforcer d'exercer son droit de vote dans les sociétés cotées européennes que Covéa Finance accompagne dans une démarche long terme et notamment les sociétés de moyennes capitalisations pour lesquelles Covéa Finance a une part significative du capital (supérieure à 1,5% du capital et des droits de vote). Covéa Finance s'était également engagée à voter aux assemblées des sociétés qu'elle accompagne dans une démarche de long terme aux États-Unis. Cependant, le vote sur ce périmètre a été suspendu en 2018 en raison de complexités juridiques et administratives.

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES VOTÉES

Au 31 décembre 2019, Covéa Finance a exercé son droit de vote dans 66 assemblées européennes, dont 32 assemblées générales françaises et 34 hors de France.

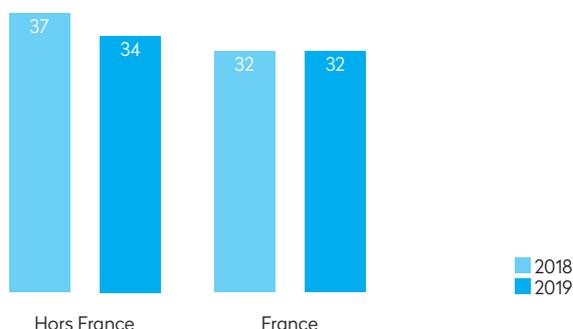
### Assemblées générales votées en 2019 – Répartition par pays



Dans le cadre de la refonte de la politique de vote de Covéa Finance initiée en 2016 et poursuivie en 2017, 2018 et 2019, la société a décidé de mettre en place un dialogue actionnarial approfondi et personnalisé avec les différentes entreprises du périmètre de vote.

Par ailleurs, Covéa Finance, dans le cadre de la normalisation de ses procédures, a décidé de ne pas s'exprimer sur les assemblées générales entraînant un blocage des titres.

### Évolution de l'exercice du droit de vote 2018-2019



Au 31 décembre 2019, le nombre total de sociétés dans lesquelles Covéa Finance pouvait disposer d'un droit de vote s'était élevé à 482, représentant un volume d'actions cotées de 8 919 451 931 euros (à condition que les actions à la date de l'assemblée prévue en 2019 aient été inscrites dans le portefeuille d'un mandat, d'un FIA ou d'un OPCVM). Le nombre de sociétés composant le périmètre de vote choisi par la société au 31 décembre 2019 s'élevait à 66.

Taux de participation	66/482
Taux restreint au périmètre choisi par la société de gestion	66/66

#### Répartition des votes :

Résolutions pour	907
Résolutions contre	196
Abstentions	1
Nombre total de résolutions votées	1104
Sur un total de résolutions agréées de	1069
Résolutions non agréées par le conseil – vote pour	17
Résolutions non agréées par le conseil – vote contre	17

*N.B. Résolutions agréées = résolutions préalablement validées par le conseil d'administration.*

*Résolutions non agréées = résolutions pour lesquelles le conseil d'administration a émis une recommandation négative ou ne s'est pas prononcé préalablement.*

**Motifs des votes négatifs** (comprenant les votes « contre » aux résolutions agréées et les votes « pour » aux résolutions non agréées)

MOTIFS DES RÉOLUTIONS	FRANCE	UNION EUROPÉENNE	EUROPE HORS UNION EUROPÉENNE	HORS EUROPE
Nomination des membres du conseil d'administration ou de surveillance	21	20	-	-
Nomination et rémunération des contrôleurs légaux des comptes	-	-	-	-
Modifications statutaires ayant un impact négatif sur les droits des actionnaires	-	-	-	-
Approbation de conventions réglementées	-	-	-	-
Opérations en capital considérées comme un dispositif anti-OPA *	64	7	-	-
Opérations Financières / Fusions	-	-	-	-
Rémunération des dirigeants et association des salariés au capital	54	7	-	-
Actionnariat salarié	1	-	-	-
Approbation des comptes et affectation du résultat	-	-	-	-
Résolutions externes (non agréées par le conseil)	1	15	-	-

\*Les opérations prises en compte sont les suivantes : délégations au conseil pour émettre des bons de souscription, autorisations concernant les rachats d'actions jusqu'à 10%, modification statutaire concernant le droit de vote double, etc.

**Cas dans lesquels Covéa Finance n'a pas pu respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » :**

En 2019, Covéa Finance n'a pas voté en contradiction avec sa politique de vote.

Covéa Finance tient à disposition des porteurs le détail des votes.

**Cas dans lesquels Covéa Finance s'est trouvée dans une situation de conflits d'intérêts :**

Aucun

*N.B. Ce rapport ne porte pas sur les détentions stratégiques du groupe Covéa.*

# Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

## EXERCICE 2019

Le présent rapport rend compte des dispositions prises par Covéa Finance en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme conformément à l'article 320-20-8 du Règlement général de l'AMF modifié le 11 septembre 2019.

Ce rapport a vocation à être présenté aux instances dirigeantes de Covéa Finance et à être transmis à l'AMF avant le 30 avril.

## Avant-propos : typologie des relations d'affaires

### RELATIONS AVEC LES TIERS

Covéa Finance est une société de gestion de portefeuille qui n'assure ni la tenue des comptes, ni la centralisation, ni la réception-transmission d'ordres pour le compte de tiers.

Les tiers de Covéa Finance sont principalement des institutionnels ayant la qualification de clients professionnels, domiciliés dans des pays de l'OCDE :

- les sociétés de la SGAM Covéa pour lesquelles Covéa Finance gère, sous mandat formalisé, un portefeuille d'actifs ;
- les sociétés extérieures à la SGAM, mais ayant des liens privilégiés avec une des mutuelles du Groupe pour lesquelles Covéa Finance gère également un portefeuille d'actifs sous mandat ;
- les OPC ayant délégué la gestion financière à Covéa Finance et pour lesquels les sociétés de la SGAM Covéa sont promoteurs ;
- les sociétés et institutionnels investissant leurs fonds propres dans les OPC ;
- des prestataires de services agréés ou habilités par l'Autorité des marchés financiers.

### RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Covéa Finance n'a pas de contact direct avec les porteurs de parts des OPC qu'elle gère et n'assure pas directement la commercialisation de ces OPC auprès des particuliers.

La commercialisation auprès des investisseurs se fait via différents canaux de distribution (distributeurs, plates-formes, apporteurs d'affaires, sociétés d'assurance vie, etc.).

La contractualisation d'une convention entre les deux parties définit les engagements et les responsabilités de chacun, notamment en ce qui concerne le processus d'identification du client. Covéa Finance n'a, malgré tout, aucune relation avec le porteur final.

### LES INVESTISSEMENTS

Les investissements de Covéa Finance sont placés dans des actifs de sociétés cotées ayant leur siège social dans des pays de l'OCDE, principalement en Europe, en Amérique du Nord et en Asie ainsi que de la dette d'État.

Les contrôles effectués en 2019 par le Contrôle Interne Permanent ainsi que l'Audit Externe sur les opérations n'ont pas révélé d'anomalies particulières et n'ont donc pas justifié de déclaration de soupçon auprès de Tracfin.

# Les procédures de contrôle interne mises en place en fonction de l'évaluation du risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

## A. CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Covéa Finance dispose de deux cartographies des risques reprises dans la procédure de LCB-FT. La première est la classification interne des risques LCB-FT à appliquer aux relations d'affaires et la seconde concerne les risques liés aux investissements.

## B. LES PROCÉDURES

La méthodologie d'évaluation du risque de blanchiment et de financement du terrorisme est décrite dans la procédure LCB-FT de Covéa Finance. Celle-ci est actualisée de manière périodique, la dernière version datant du 31 décembre 2019.

La procédure rappelle notamment les obligations en termes de connaissance des tiers (clients et intermédiaires) ainsi que les pièces justificatives à collecter en fonction du degré de vigilance appliqué.

On retrouve également la description des diligences à réaliser sur les investissements en direct ou dans le cadre de l'activité de Multigestion.

La procédure décrit le dispositif de surveillance des opérations ainsi que la démarche à suivre dans le cadre d'une déclaration de soupçon.

Les notions clés de « Bénéficiaires Effectifs » et de « Personnes Politiquement Exposées » sont aussi traitées par la procédure.

La procédure précise par ailleurs les dispositions prises dans le cadre du recrutement du personnel et de la formation dispensée à l'ensemble des collaborateurs de la société.

## Les moyens mis en œuvre pour l'exercice et le contrôle de l'activité

Covéa Finance a confié la mission de garantir le respect des dispositions relatives à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme à Monsieur Ludovic Jacquier, Directeur Général Délégué, en charge des fonctions supports et de Contrôle.

Dans l'exercice de cette mission, il s'appuie sur Maxime Perron, désigné responsable opérationnel de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et identifié comme déclarant auprès de Tracfin. Il est en charge d'une part, de l'ensemble du dispositif de contrôle du blanchiment (y compris la veille juridique et la formation du personnel), et d'autre part, de l'analyse de toute déclaration de soupçon émise par les collaborateurs avant la transmission à Tracfin.

Le dispositif de contrôle est porté en premier niveau directement par les opérationnels travaillant dans les services de la Commercialisation, la Gestion, la Recherche et les Ressources Humaines. Les contrôles de deuxième niveau sont, quant à eux, uniquement réalisés par le responsable opérationnel de la LCB-FT ou le RCCI selon les cas.

Le plan de contrôle suivi chaque année est disponible dans la procédure LCB-FT de Covéa Finance, il couvre les diligences réalisées sur les clients, les investissements et les flux ainsi que la révision du cadre procédural et la réalisation de formations périodiques pour les collaborateurs.

## Les incidents et les insuffisances constatés ainsi que les mesures correctrices apportées

L'intégralité du plan de contrôle LCB/FT a été exécutée. Il n'y a pas eu d'incident significatif constaté sur l'exercice 2019.

Néanmoins, certaines actions de correction mineures ont pu être demandées sans motiver d'alerte complémentaire.

Les actions de correction portant sur des points soulevés par les contrôles ont pu être mises en œuvre dans les délais impartis.

# Bilan

## au 31 décembre 2019

ACTIF	31/12/2019			31/12/2018
	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENT OU PROVISIONNEMENT	MONTANT NET	
Immobilisations incorporelles	1 682 659	1 249 256	433 403	213 543
Immobilisations corporelles	8 006 022	5 686 424	2 319 598	2 818 610
Immobilisations financières	7 577 796	52 969	7 524 827	8 092 115
<b>TOTAL 1</b>	<b>17 266 477</b>	<b>6 988 649</b>	<b>10 277 828</b>	<b>11 124 268</b>
Créances clients	11 406 576	0	11 406 576	9 579 425
Autres créances	80 832	0	80 832	391 405
Valeurs mobilières de placement	78 702 337	799 912	77 902 425	69 543 242
Disponibilités	1 357 674	0	1 357 674	2 803 953
Charges constatées d'avance	3 416 798	0	3 416 798	3 012 576
Intérêts à recevoir	238 831	0	238 831	238 562
<b>TOTAL 2</b>	<b>95 203 048</b>	<b>799 912</b>	<b>94 403 136</b>	<b>85 569 163</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>112 469 525</b>	<b>7 788 561</b>	<b>104 680 964</b>	<b>96 693 431</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Capital	7 114 644	7 114 644
Réserve légale	711 464	711 464
Réserve indisponible	28 164	28 164
RAN	41 289 432	37 661 953
Autres réserves	946 485	946 485
Prime de fusion	4 296 782	4 296 782
Prime d'apport	454 203	454 203
Résultat de l'exercice	20 287 780	18 165 068
Provision pour investissement	0	0
<b>TOTAL 1</b>	<b>75 128 954</b>	<b>69 378 763</b>
Provision pour risques	525 000	146 286
Provision pour charges	112 123	0
<b>TOTAL 2</b>	<b>637 123</b>	<b>146 286</b>
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	0	333 118
Act, dividendes à distribuer		
Dettes	28 914 887	26 835 264
Différence de conv. Passif		
<b>TOTAL 3</b>	<b>28 914 887</b>	<b>27 168 382</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>104 680 964</b>	<b>96 693 431</b>

# Compte de résultat en liste 2019

DÉBIT	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
<b>Produits d'exploitation</b>		
Commissions de gestion sur Mandats	10 275 878	10 861 697
Commissions de gestion sur OPC	97 277 692	91 403 496
Facturation UES/FCPE	0	-24 717
Frais administratifs et comptables	3 424 315	2 677 148
Produits annexes	-148	398 880
<b>Montant total du CA</b>	<b>110 977 737</b>	<b>105 316 503</b>
Autres produits accessoires	10 516	5 364
Reprise de provisions d'exploitation	8 082	4 974
<b>TOTAL I</b>	<b>110 996 335</b>	<b>105 326 841</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Autres charges externes	52 750 666	52 654 416
Impôts, taxes et versements assimilés	4 069 964	3 646 037
Charges de personnel	19 710 556	18 345 797
Autres charges	19 666	2 507
Dot, aux amortissements	1 487 213	1 695 985
Jetons de présence	8 000	5 040
<b>TOTAL II</b>	<b>78 046 065</b>	<b>76 349 782</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>32 950 270</b>	<b>28 977 059</b>
<b>Produits financiers</b>		
Autres produits et intérêts	382 958	396 819
Plus-values s/cessions de VMP	1 676 373	4 577
Gains de change	24 391	199 196
Reprises de provisions dépréciation imm. financières	221 982	7 604
Reprise provision dépréciation VMP	620 664	748 516
Reprises de provisions charges et risques financiers	146 286	0
<b>TOTAL III</b>	<b>3 072 653</b>	<b>1 356 713</b>
<b>Charges financières</b>		
Autres intérêts	207	3 734
Moins-values réalisées sur cessions de titres	0	373 693
Charges sur cessions de VMP	89 363	0
Dotations aux provisions dépréciation imm. Financières	52 969	221 982
Dotations aux provisions dépréciation VMP	799 912	766 950
Dotations sur provisions risque de change	112 123	
Pertes de change	322	12 372
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 054 897</b>	<b>1 378 731</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>2 017 756</b>	<b>- 22 019</b>

DÉBIT	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
<b>Produits exceptionnels</b>		
Reprises de provisions pour risques	0	580 000
Autres produits exceptionnels	491	14 930
Produits sur exercices antérieurs	1 354	
<b>TOTAL V</b>	<b>1 845</b>	<b>594 930</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	155 805	7 375
Amendes Pénalités fiscales	46 920	
Valeur comptable des actifs cédés - imm. financières	388	0
Provision pour risques et charges exceptionnelles	525 000	180 000
<b>TOTAL VI</b>	<b>728 113</b>	<b>187 375</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>- 726 268</b>	<b>407 555</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>34 241 758</b>	<b>29 362 595</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (VII)</b>	<b>11 788 024</b>	<b>9 485 941</b>
<b>IS - Complément</b>		
<b>Participations des salariés (VIII)</b>	<b>2 165 954</b>	<b>1 711 586</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>114 070 833</b>	<b>107 278 483</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII - IX)</b>	<b>93 783 053</b>	<b>89 113 415</b>
<b>BÉNÉFICE</b>	<b>20 287 780</b>	<b>18 165 068</b>

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

À l'associé unique  
**Covéa Finance SAS**  
8-12, rue Boissy d'Anglas  
75008 Paris

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Covéa Finance SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la présidente le 26 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS À L'ASSOCIÉ UNIQUE**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente arrêté le 26 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au COVID-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

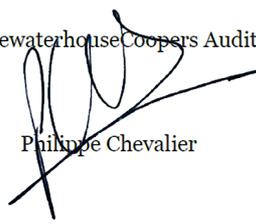
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris – La Défense, le 15 avril 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Philippe Chevalier

DELOITTE ET ASSOCIES



Olivier Galienne

# Décision de l'associé unique

## Textes des résolutions

### PREMIÈRE RÉOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente qui avait été porté à la connaissance du comité de surveillance, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sur l'activité de la société au cours dudit exercice et la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne quitus à la présidente et aux membres du comité de surveillance de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivant du Code de commerce, déclare approuver les termes dudit rapport.

### TROISIÈME RÉOLUTION

L'associé unique décide, sur proposition de la présidente, d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	20 287 780,40 €
Report à nouveau de l'exercice précédent	41 289 432,25 €
<b>Total à affecter</b>	<b>61 577 212,65 €</b>

Dotations à la réserve légale	0,00 €
Dividendes (27,37 € par action)	16 230 224,32 €
Report à nouveau après affectation	45 346 988,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 577 212,65 €</b>

Il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les dividendes versés ont été pour :

2018 :	14 537 589 €
2017 :	11 146 275 €
2016 :	15 859 727 €

### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion et constatant que le capital social de la société est entièrement libéré, décide, conformément à l'article 19 des statuts, en cas de distribution d'acomptes sur dividendes au titre de l'exercice en cours, de proposer une option entre le paiement en numéraire ou en actions de la société. Le prix d'émission des actions créées, en paiement d'acomptes sur dividendes, correspond au montant des capitaux propres divisé par le nombre d'actions.

### CINQUIÈME RÉOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente décision pour effectuer tous dépôts et formalités de publications légales en suite des décisions prises ci-dessus et de leurs réalisations.

# Annexes aux comptes annuels

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 104 680 964 €, et le compte de résultat, dont le total des comptes de produits est de 114 070 833 €, dégagent un bénéfice de 20 287 780 €.

Les notes et les tableaux ci-après constituent L'ANNEXE. Ils font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

## 1. Faits caractéristiques de l'exercice

Le contrôle Urssaf, initié au cours du dernier trimestre 2018, s'est achevé en 2019. Aucune anomalie significative n'a été relevée.

Un contrôle fiscal portant sur les périodes 2016 à 2018 a été diligenté en mai 2019 par l'administration.

S'agissant de la rectification inhérente à l'exercice 2016, une procédure « article 62 » a été mise en œuvre en fin d'année 2019. Les montants concernant les rectifications relatives aux exercices 2017 et 2018 ont été provisionnés en 2019, en attente de la notification définitive de l'administration.

## 2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'activité de la société sera nécessairement affectée par le ralentissement général de l'économie et la volatilité des marchés liés à la pandémie de COVID-19. Néanmoins, à ce stade, l'impact de la crise sur les résultats futurs de la société n'est pas chiffrable. Par ailleurs, aucun élément spécifique susceptible d'affecter les états financiers de l'exercice 2019 ou de mettre en cause la continuité de l'exploitation de la société n'a été identifié.

## 3. Principes et méthodes comptables retenues

### 3.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles L. 123-12 et L. 123-13 du Code de commerce, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels sont établies suivant les règles du nouveau plan comptable adopté selon le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

### 3.2 MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour les valeurs mobilières de placement, la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

## 4. Compléments d'informations relatifs au bilan

### 4.1 ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

#### A - Immobilisations incorporelles et corporelles et amortissements

EN EUROS	DÉBUT DE L'EXERCICE		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE		FIN DE L'EXERCICE		
	VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE DES AMORTISSEMENTS	ACQUISITIONS	CESSIONS	VALEUR BRUTE DES IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE DES AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE COMPTABLE
Immobilisations incorporelles	1 271 094	1 057 551	411 565	0	1 682 659	1 249 256	433 403
Logiciels	1 271 094	1 057 551	411 565		1 682 659	1 249 256	433 403
Immobilisations corporelles	7 223 979	4 405 368	796 884	14 840	8 006 022	5 686 424	2 319 598
Installations	3 597 547	2 101 856	7 815		3 605 361	2 818 006	787 355
Agencements	470 300	370 707	7 118		477 418	432 341	45 077
Matériel	2 459 252	1 479 399	638 686		3 097 938	1 867 379	1 230 559
Téléphones	15 192	9 646	37 271	14 840	37 623	11 779	25 844
Mobilier	667 185	443 760	105 994		773 179	556 919	216 260
Estampes	14 503				14 503		14 503
<b>TOTAL</b>	<b>8 495 073</b>	<b>5 462 919</b>	<b>1 208 449</b>	<b>14 840</b>	<b>9 688 681</b>	<b>6 935 680</b>	<b>2 753 001</b>

La détermination du coût d'entrée des immobilisations se fait au coût historique.

Acquisitions dans Covéa Finance :

- les logiciels sont amortis sur 3 ans en mode linéaire ;
- les installations, le mobilier et les agencements sont amortis sur 5 ans selon le mode linéaire ;
- le matériel est amorti sur 5 ans en mode linéaire.

Les amortissements sont enregistrés dans le poste Dotations aux amortissements dans le compte de résultat.

#### B - Immobilisations financières et autres immobilisations

DÉSIGNATION DES VALEURS (EN EUROS)	PRIX DE REVIENT 31/12/2018	INVESTISSEMENTS 2019	AMORTISSEMENTS 2019	PRIX DES CESSIONS 2019	PRIX DE REVIENT 31/12/2019	+ VALUES LATENTES AU 31/12/2019	- VALUES LATENTES AU 31/12/2019
Total immobilisations financières	8 184 738	0	0	- 1 597 237	7 453 028	1 650 347	- 52 970
Total autres immobilisations	129 358	450	- 5 040	0	124 768	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 314 096</b>	<b>450</b>	<b>- 5 040</b>	<b>- 1 597 237</b>	<b>7 577 796</b>	<b>1 650 347</b>	<b>- 52 970</b>

En fin d'exercice, la valeur de souscription est comparée à la valeur de liquidation. En cas de moins-values latentes, une provision pour dépréciation est enregistrée dans le poste « Dotations aux provisions ».

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### 4.2 CRÉANCES SELON ANCIENNETÉ

EN EUROS	MONTANT BRUT	UN AN ET MOINS	UN AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Créances clients	11 406 576	11 406 576	-	-
Fournisseurs débiteurs	16 682	16 682	-	-
Personnel Salaires	72	72	-	-
TVA à régulariser	45 807	45 807	-	-
Débiteurs divers	18 271	18 271	-	-
<b>TOTAL CRÉANCES</b>	<b>11 487 408</b>	<b>11 487 408</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les créances sont essentiellement constituées des créances clients qui correspondent à la facturation du mois de décembre 2019. Il n'y a aucune créance supérieure à un an.

### 4.3 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

EN EUROS				+ / - VALUES RÉALISÉES EN 2019				
DÉSIGNATION DES VALEURS	PRIX DE REVIENT 31/12/2018	INVESTISSEMENTS 2019	PRIX DES CÉSSIONS 2019	+ VALUES	- VALUES	PRIX DE REVIENT 31/12/2019	+ VALUES LATENTES 31/12/2019	- VALUES LATENTES 31/12/2019
OBLIGATIONS	19 056 550	867 737	- 860 715	0	0	19 063 572	19 236	- 766 253
OPC COVÉA FINANCE	51 107 356	107 730 689	- 99 920 764	810 846	- 89 363	59 638 765	1 585 349	- 33 660
<b>TOTAL VMP</b>	<b>70 163 906</b>	<b>108 598 426</b>	<b>- 100 781 479</b>	<b>810 846</b>	<b>- 89 363</b>	<b>78 702 337</b>	<b>1 604 585</b>	<b>- 799 913</b>

En fin d'exercice, la valeur de souscription est comparée à la valeur de liquidation. En cas de moins-values latentes, une provision pour dépréciation est enregistrée dans le poste « Dotations aux provisions ».

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

#### Disponibilités

Les liquidités en devises existant à la clôture de l'exercice sont converties en monnaie nationale de change au comptant. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés en compte de résultat.

### 4.4 INFORMATION SUR LES FONDS PROPRES

EN EUROS	31/12/2018	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2019
Capital social	7 114 644			7 114 644
Prime de fusion	4 296 782			4 296 782
Prime d'apport	454 203			454 203
Réserve légale	711 464			711 464
Réserve indisponible	28 164			28 164
Autres réserves	305 267			305 267
Réserve pour éventualités diverses	641 218			641 218
Report à nouveau	37 661 953	3 627 479		41 289 432
Résultat de l'exercice	18 165 068	20 287 780	18 165 068	20 287 780
<b>TOTAL</b>	<b>69 378 763</b>	<b>23 915 259</b>	<b>18 165 068</b>	<b>75 128 954</b>

### 4.5 ÉTAT DES PROVISIONS

LIBELLÉ (EN EUROS)	31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2019
Provision pour risques		525 000		525 000
Provision pour perte de change s/obligation en USD	146 286	112 123	146 286	112 123
<b>TOTAL</b>	<b>146 286</b>	<b>637 123</b>	<b>146 286</b>	<b>637 123</b>

## 4.6 DETTES SELON ANCIENNETÉ

EN EUROS	MONTANT BRUT	UN AN ET MOINS	UN AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Fournisseurs	13 153 291	13 153 291		
Comptes courants	1 439 233	1 439 233		
État, charges à payer	654 771	654 771		
Personnel, frais de mission	4 255	4 255		
Personnel, participation aux bénéfices	2 165 954	2 165 954		
Personnel, prime d'intéressement	185 425	185 425		
Comité d'entreprise	5 524	5 524		
Créditeurs divers	141 571	141 571		
Provisions sur salaires	9 706 050	9 706 050		
Organismes sociaux	549 499	549 499		
TVA sur FAE	22 425	22 425		
TVA à décaisser	374 855	374 855		
Taxe sur les salaires	512 036	512 036		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>28 914 887</b>	<b>28 914 887</b>		

Les dettes sont principalement constituées de :

- dettes fournisseurs relatives aux factures reçues en fin d'exercice ;
- dettes charges sociales et fiscales.

Il n'y a aucune dette supérieure à un an.

## 4.7 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Le solde des comptes de régularisation actif se décompose de la façon suivante :

Charges constatées d'avance : 3 416 798 €

Produits à recevoir : 1 692 681 €, correspondant à la facturation du deuxième semestre des frais de gestion administratifs et comptables, et de produits des activités annexes.

# 5. Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

## 5.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste s'élève à 110 996 335 €, il est composé principalement de :

- Commissions de gestion sur mandats : 10 275 878 €
- Commissions de gestion sur OPC : 97 277 692 €
- Frais administratifs et comptables : 3 424 315 €

## 5.2 PRODUITS ET INTÉRÊTS

Ce poste s'élève à 3 072 653 €, il est composé de :

- Produits et intérêts : 382 958 €
- Plus-values de cessions : 1 676 373 €
- Gains de change : 24 391 €
- Reprises de provisions/imm. financières : 221 982 €
- Reprises de provisions/VMP : 620 664 €
- Reprises de provisions/charges financières : 146 286 €

### 5.3 PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ce poste s'élève à 1 845 €, il est principalement composé de :

- Produits sur exercices antérieurs : 1 354 €

### 5.4 CHARGES DE PERSONNEL

Les salaires et les charges sociales s'élèvent à 19 710 556 €.

### 5.5 CHARGES FINANCIÈRES

Ce poste s'élève à 1 054 897 € et se décompose ainsi :

- Produits et intérêts : 207 €
- Charges sur cessions de VMP : 89 363 €
- Dotations dépréciation/imm. financières : 52 969 €
- Dotations dépréciation/VMP : 799 912 €
- Dotations pour risques de change : 112 123 €

### 5.6 CHARGES EXCEPTIONNELLES

Ce poste s'élève à 726 267 € et se décompose principalement ainsi :

- Dotations aux provisions pour risques : 525 000 €
- Amendes et pénalités : 46 920 €
- Autres charges exceptionnelles : 155 805 €

### 5.7 IMPÔT ET INTÉGRATION FISCALE

L'impôt enregistré au compte de résultat de l'exercice correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice selon les règles fiscales en vigueur. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, Covéa Finance a rejoint le groupe d'intégration fiscale dont la SGAM Covéa est la société intégrante.

Au titre de l'année 2019, l'impôt sur les sociétés est de 11 788 024 €.

Ce montant inclut la rectification inhérente à l'exercice 2016 déterminée à la suite de la procédure « article 62 ».

### 5.8 PARTICIPATION DES SALARIÉS

La participation s'élève à 2 165 954 €.

### 5.9 PRIME D'INTÉRESSEMENT

Le ratio Participation/Salaire étant supérieur à 0,16, il n'y a pas d'intéressement Covéa Finance. Un intéressement groupe Covéa sera versé aux collaborateurs.

### 5.10 AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE

La Présidente propose d'affecter le résultat net bénéficiaire comme suit :

• Bénéfice de l'exercice	20 287 780,40 €
• Report à nouveau de l'exercice précédent	41 289 432,25 €
<b>Total à affecter</b>	<b>61 577 212,65 €</b>
• Dividendes	16 230 224,32 €
• Report à nouveau après affectation	45 346 988,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 577 212,65 €</b>

## 5.11 EFFECTIFS

Au 31 décembre 2019, Covéa Finance compte 170 salariés :

- 16 personnes non cadres ;
- 154 personnes cadres.

## 5.12 RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION

La communication des rémunérations des dirigeants et preneurs de risque fait l'objet d'un rapport *ad hoc*, annexé au rapport de gestion, conformément aux directives européennes AIFM et OPCVM 5 auxquelles est soumise Covéa Finance en tant que société de gestion.

# 6. Engagements hors bilan

• Engagements d'indemnité de fin de carrière	1 266 520 €
• Fonds constitué	532 894 €
• Insuffisance	733 626 €

L'engagement de l'entreprise est évalué par une méthode actuarielle qui prend notamment en compte les paramètres de turn-over et le taux de croissance des salaires.

Le taux d'actualisation retenu est le iBoxx eurocorporate AA 10.

La méthode préférentielle préconisée par la recommandation du CNC d'octobre 2018 a été appliquée.

L'engagement de l'entreprise est couvert partiellement par un contrat d'assurance souscrit auprès de GMF Vie.

# 7. Autres éléments significatifs

## 7.1 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

La société est devenue de fait, en date du 15 novembre 2018 une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU), Covéa Coopérations étant désormais l'unique actionnaire de Covéa Finance.

## 7.2 CONSOLIDATION

Les comptes de Covéa Finance sont inclus, par la méthode de l'intégration globale dans les comptes combinés de la SGAM Covéa N° SIRET 450527916 00016 (86-90, rue Saint-Lazare – 75009 Paris).

## 7.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'impact des honoraires des commissaires aux comptes sur le résultat est de 335 248 € répartis de la façon suivante :

- contrôle des comptes Covéa Finance : 83 320 € ;
- contrôle des OPC : 251 928 €

# Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	7 114 644	7 114 644	7 114 644	7 114 644	7 114 644
Nombre des actions ordinaires existantes	592 887	592 887	592 887	592 887	592 887
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes	89 883 656	91 794 558	98 239 743	105 316 503	110 977 737
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	35 042 563	31 674 207	31 623 836	30 891 391	36 230 044
Impôts sur les bénéficiaires	11 104 628	10 329 484	12 257 326	9 485 941	11 788 024
Participation des salariés due au titre de l'exercice	1 618 398	1 691 773	1 494 342	1 711 586	2 165 954
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	20 971 801	19 832 482	15 906 361	18 165 068	20 287 780
Résultat distribué en numéraire	17 193 723	15 859 727	11 146 276	14 537 589	16 230 224
Résultat distribuable en actions	0	0	0	0	0
<b>Résultats par action</b>					
Résultat avant impôts, participation des salariés et DAP	59	53	53	52	61
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	38	33	30	33	38
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	35	33	27	31	34
Dividende attribué à chaque action (en numéraire)	29	27	19	25	27
Dividende attribué à chaque action (en actions)					
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	142	142	154	164	167
Montant de la masse salariale de l'exercice	8 921 527	10 523 706	11 370 318	12 255 335	13 293 955
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (SS, œuvres sociales, etc.)	4 575 393	5 221 091	5 614 056	6 090 462	6 416 601





SOCIÉTÉ DE GESTION  
DE PORTEFEUILLE  
DU GROUPE COVÉA

8-12, rue Boissy d'Anglas  
75008 PARIS  
Tél. 01 40 06 51 50

Agréée par l'Autorité des marchés financiers  
GP 97-007 | RCS PARIS 407 625 607

[www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)  
[www.covea-finance.com](http://www.covea-finance.com)

 @CoveaFinance  
 in Covéo Finance